

DECISION N°2020-115
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Valeurs Sanitaires de Référence"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-1-1°, R. 1313-14-9°, R. 1313-25-6°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 20 juin 2017 ;

Vu la décision n°2017-06-198 du 5 juillet 2017 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2018-04-096 du 6 avril 2018 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2019-03-103 du 28 mars 2019 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2019-06-175 du 19 juin 2019 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : La durée du mandat des membres du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » est prolongée de 4 mois pour prendre fin le 31 décembre 2020.

Article 2 : Suite à la démission de M. Viau (Claude), la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Michiels (Fabrice), président
M. Vincent (Raymond), vice-président
M. Baril (Marc)
M. Binet (Stéphane)
Mme Bisson (Michèle)

.../...



Mme Chevalier (Anne)
Mme El Ghissassi (Fatiha)
M. Emond (Claude)
M. Fitzgerald (Reginald Edward)
M. Garnier (Robert)
Mme Hoet (Perrine)
Mme Iwatsubo Yuriko
Mme Kairo Cécile
Mme Lakhhal Laila
M. Lirussi (Frédéric)
Mme Maitre (Anne)
Mme Platel (Anne)
M. Schroeder (Henri)
M. Sorg (Olivier)
M. Thireau (Jérôme)

Article 3 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 17 juillet 2020

Le Directeur Général

Dr Roger GENET